



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : ce.0691446x@ac-lyon.fr
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/>

Compte-rendu du conseil d'école du 12 octobre 2015.

Séance ouverte à 18 h 45.

Présents : -Pour la municipalité : M. Buisson (Maire), Mme Ribeyron (arrivée : 19 h 00) (Adjointe).
-Pour les parents : Mmes Lafaurie, Vandamme, da Silva et Payet (arrivée : 18 h 45) ;
M. Pavon (titulaires).
Mmes Laurent et Laurent Monique (arrivée : 18 h 50)
(suppléantes).
-Pour les enseignants : Mmes Guyot, Giraud, Tardy et Gratien ; M. Lagrange (Dir.).
-Dden : M. Lenne.
Excusés : -IEN : Mme Potok.
-Enseignants : Mme Malbot (quart de décharge).

Ordre du jour :

1. **Règlement intérieur de l'école.** *Pour modification et vote*
2. **Rentrée 2015 : organisation pédagogique.** *Pour information*
3. **Rentrée 2015 : fonctionnement matériel et financier.** *Pour consultation et avis*
- **Maintenance du matériel informatique**
4. **Rentrée 2015 : travaux et aménagement de l'école.** *Pour consultation et avis*
5. **Projets : chorale, sorties.** *Pour consultation et accord*
6. **Coopérative scolaire : bilan, prévisions.** *Pour avis et accord*
7. **Questions de la municipalité et des parents.**

Préambule :

- Mme **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité des présents (abstention : 0, contre : 0) le compte-rendu du conseil d'école en date du 23 juin 2015.**
- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 9 octobre 2015. La participation a été de **48,41 %** (en très nette baisse par rapport à l'année dernière : - 11,34 points) : la baisse de la participation est maintenant récurrente. M. Lagrange avance l'hypothèse qu'étant donné qu'il n'y a chaque année qu'une seule liste, les parents ne se mobilisent pas car il n'y a pas d'enjeu... Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

Titulaires : Mme Da Silva (CP), Mme Lafaurie (CP), Mme Payet (CP/CM1), Mme Vandamme (CP) ; M. Pavon (CP/CM2).

Suppléants : Mme Laurent Elise (CE2), Mme Laurent Monique (CM1), M. Masini (CP/CM1), Mme Müller (CE1), Mme Vion-Loisel (CE2).

M. Lagrange indique que pour permettre aux nouveaux parents élus de voir le fonctionnement d'un conseil d'école, les parents suppléants sont traditionnellement invités au premier conseil mais que seuls **cinq parents peuvent s'exprimer en cas de vote**. Il rappelle aussi que les questions traitées en conseil d'école doivent être d'abord soumises au directeur et qu'en cas de conflit avec un enseignant, il est préférable de prendre rendez-vous dans un premier temps avec celui-ci et/ou avec le directeur avant de soumettre le problème en Conseil d'école. M. Pavon a été désigné par le collège des parents interlocuteur de l'école et de la municipalité.

Toutes les informations concernant le Conseil d'école et son fonctionnement sont sur le site de l'école ainsi que les différents compte-rendus classés par année scolaire.

Il rappelle aussi que Mme Potok, Inspectrice de l'Education nationale est membre de droit du conseil ainsi qu'un membre du Rased (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

1-Règlement intérieur de l'école :

Le règlement a été modifié l'année dernière suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

M. Lagrange précise que ce règlement ne peut être voté qu'au premier conseil d'école de l'année et que les modifications apportées ne concernent que des ajouts de textes officiels (horaires, rythmes, périscolaire, laïcité...) et quelques précisions sur certains points. Suite aux nouveaux horaires de la garderie du soir, il est nécessaire de modifier encore cette année quelques points.

Les horaires sont donc modifiés et il est précisé que les différents organismes encadrant les enfants tout au long de la journée « sont soumis à leur propre règlement ». Il sera nécessaire de vérifier que les différents règlements des partenaires de l'école sont en harmonie et en cohérence.

Ce nouveau règlement est consultable sur le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/spip.php?article2> et peut être demandé en version papier au directeur de l'école. M. Lagrange rappelle que nul n'est censé ignorer ce document.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité des présents (contre : 0, abstention : 0).

2- Rentrée 2014 : organisation pédagogique :

a) L'équipe enseignante :

Suite à l'ouverture d'une cinquième classe, l'équipe enseignante a changé cette année, elle se compose pour cette année de six enseignants : Mme Guyot, Mme Giraud, Mme Tardy (nommée sur le poste de M. Bellynck), Mme Malbot (quart de décharge de M. Lagrange), Mme Gratien (remplaçante de Mme Barbier, nommée sur la création) et M. Lagrange (directeur). M. Lagrange informe le conseil que cette année encore, le jour de décharge de direction sera le **vendredi**.

b) Les enfants :

Les effectifs à la rentrée étaient de **111 élèves**. Depuis, trois enfants du voyage (inscrits dans le processus de sédentarisation géré par la CCPA) ont été inscrits (ce qui porte leur nombre à 8 sur l'école) et un enfant est parti (déménagement) ce qui **porte le nombre d'enfants à 113 à ce jour**. A noter que deux nouveaux élèves arrivent à la rentrée des vacances d'automne et une à la rentrée des vacances de Noël (tous les 3 en ce1) ce qui portera le **nombre d'élèves à 116 au mois de janvier**.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- CP :	26 élèves (25 en novembre)	Mme Giraud
- CE1 :	22 élèves (24 en novembre, 25 en janvier)	M. Lagrange et Mme Malbot
- CE2/CM1 :	22 élèves (16 + 6)	Mme Gratien
- CM1 :	22 élèves	Mme Guyot
- CM2 :	22 élèves	Mme Tardy

Les prévisions pour la rentrée 2016 sont stables : **109 élèves (22 départs et 15 montées prévues en CP : différentiel de -7)**. M. Lagrange précise que **chaque année entre 7 et 12 nouveaux élèves arrivent sur Savigny : la pérennisation de la cinquième classe est donc assurée pour l'année prochaine**.

Des décroissements en CM1 ont lieu en histoire et langues vivantes.

Cette année, des évaluations diagnostiques ont été passées en CE2 en début d'année. Celles-ci, avec celles passées dans d'autres classes permettront d'avoir une idée sur le niveau de nos élèves et des points à améliorer.

c) Les activités :

Cette année deux classes (Mme tardy, CM2 et Mme Gratien, CE2/CM1) participent à l'Usep.

Cette année encore, Mme Perraud et Mme Bouvier tiennent une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres : le conseil les en remercie.

La médiathèque est en fonction et chaque classe y va une fois par période (les mardis après-midi).

La chorale d'école, encadrée par Mme Guyot, continue cette année encore avec la participation de M. Pavon, M. Bettwy, M. Messey et M. Bernard.

d) Le projet d'école :

Le projet d'école élaboré pour 5 ans à la rentrée 2012 doit être refait cette année... Une première phase en sera le bilan puis l'équipe pédagogique élaborera un nouveau projet d'école qui sera présenté et soumis au Conseil lors de la dernière session de cette année scolaire. Il sera bien sûr élaboré en collaboration avec l'école maternelle et en lien avec les nouveaux programmes et le nouveau socle commun.

De nombreux autres projets sont en cours cette année : recyclage, eco-école, tri sélectif (en lien avec les nap).

3/4- Rentrée 2015 : fonctionnement matériel et financier/Travaux et aménagement.

M. Lagrange souligne les bonnes relations qui se sont installées avec la nouvelle municipalité et souhaite qu'elles perdurent au service des enfants de Savigny.

La subvention municipale a été cette année de **92.90 €** (inchangée par rapport à l'année précédente) par élève. A cela s'ajoute une subvention sortie de **17.20 €** (inchangée par rapport à l'année précédente) par élève versée à l'APE qui l'a portée à 30 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016.

Actuellement, suite à la création de la cinquième classe, les crédits fournitures sont épuisés.

Cette année, certains des travaux demandés par l'équipe enseignante ont été faits pendant les vacances d'été:

- L'estrader côté BCD a été supprimée pour y installer le photocopieur.
- Les murs des couloirs de l'aile nord-est de l'école ont été repeints.
- La salle de rangement au sous-sol a été nettoyée et vidée en partie du matériel inutile.

L'équipe enseignante remercie la municipalité et formule les demandes de futurs travaux, certaines déjà faites lors de précédents conseils (en caractères gras) :

- **Installation d'anti-pince-doigts sur les portes des toilettes extérieures, voire sur toutes les portes** : M. Buisson et Mme Ribeyron sont étonnés que cela ne soit pas encore fait. M. Lagrange rappelle que cette **installation est urgente et nécessaire si l'on veut éviter des accidents graves.**
- **Enlèvements des moquettes dans les classes, extrêmement allergènes, peinture de celles-ci et des murs du couloir sud-ouest.**
- Installer des essuie-mains dans les ateliers.
- Déplacer, après avis des personnels de surveillance de la cantine, la table de ping-pong.
- Etablir un contrat de maintenance informatique pour le matériel de l'école (commun avec la mairie ?) qui à l'heure actuelle est toujours géré par M. Lagrange.

La mairie a aussi investi dans le matériel suivant :

- **30 bureaux** pour la classe jaune.
- **20 chaises** pour la classe bleue.
- **3 batteries** pour la classe mobile.

Ce qui a permis de commencer l'année scolaire dans de très bonnes conditions avec l'ouverture de la cinquième classe.

L'équipe enseignante remercie une nouvelle fois les élus et informe ceux-ci de nouveaux problèmes, la plupart liés à l'informatique :

- **L'ordinateur de la classe verte ne fonctionne plus** et il faudrait **investir dans un ordinateur pour la classe bleue** : la mairie s'engage à acheter un ordinateur pour la classe bleue et à faire réparer celui de la classe verte.
- **3 batteries de la classe mobile sont de nouveau HS** : cela pose le problème de la pérennité de cet outil devenu incontournable. En effet il est à craindre que petit à petit, les batteries lâchent les unes après les autres : une maintenance semble de plus en plus nécessaire.
- La connexion wi-fi de la classe mobile ne fonctionne plus ce qui ne permet plus de travailler sur le B2i : M. Lagrange demande l'intervention de JCN, installateur des bornes wi-fi pour régler le problème.
- Les stylets du TNI dans la classe rouge ne fonctionnent plus et les piles sont introuvables.

5- Projets : chorale, sorties.

Le 11 novembre, les élèves de CM1 et CM2 de l'école chanteront une chanson sous la conduite de Mme Guyot pendant la cérémonie. Les élèves de cycle 3 de l'école St martin participeront également à cette manifestation.

Tous les enfants de l'école assisteront à **un spectacle de Noël le mardi 14 décembre 2015** financé par la municipalité et l'APE.

M. Lagrange informe le conseil que le projet d'école transplantée est maintenant lancé. Le coût total est estimé à **40 642 €** (33 576 € pour l'hébergement et les activités et 7 066 € pour le transport, deux cars qui restent sur place) soit **362,88 € par enfant**. Le centre a envoyé un devis qui va être signé sous peu, un acompte a été versé au transporteur et un premier acompte a été demandé aux familles (il reste 3 familles à ce jour qui n'ont pas encore réglé). Deux réunions d'information ont déjà été organisées auprès des parents.

6- Coopérative scolaire.

Le solde en début d'exercice est de **5451,69 € sur le compte dont 4792,35 € réservés au financement de la classe transplantée, et de 46,54 € sur la caisse** soit 659,34 € de base pour cette année scolaire : un bilan annuel est maintenant disponible sur le site à cette adresse : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/spip.php?article427> . M. Lagrange précise que l'année dernière l'OCCE **a organisé de nombreux projets (cartes de vœux, tombola, vente de gâteaux)** et à une hauteur assez importante pour financer cette classe transplantée. Il rappelle que tous les enfants sont membres de l'OCCE et qu'à ce titre une cotisation est versée chaque année : un appel à cotisation volontaire et non obligatoire sera demandé aux familles à la rentrée des vacances d'automne.

7- Questions de la municipalité et des parents.

Mme Payet rapporte que son fils a eu le doigt coincé par une grille d'égout dans la cour de l'école pendant le temps de cantine. La question de la surveillance est de nouveau évoquée. Le blocage de ces bouches d'égout est impossible : il faut donc sensibiliser les enfants sur les dangers de certains actes.

La séance est levée à 21 h 05.

Le secrétaire de séance : Me Guyot

Le président : M. Lagrange

